




Publié le : <b>25 AOUT 2021</b> Certifié exécutoire, Le Maire,	 Pour le Maire et par Délégation Aurélie JASSE	<b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b> <b>LE 25 AOUT 2021</b>
---	---	---

Service : D. ELABO. BUDG. FINANCEMENT  
Réf : mcc/mcc n°16D

**ADMINISTRATION BUDGETAIRE** - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2021-2022

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, rendue exécutoire le 27 mai 2020, déléguant au Maire, ses attributions en matière de ligne de trésorerie,

VU l'offre de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon pour une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI),

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : Pour financer les besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 6 000 000 € (six millions d'euros) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 6 000 000 €
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + marge de 0,35 %
- Process de traitement automatique : tirages par crédit d'office – remboursements par débit d'office
- Date d'effet du contrat : 05/09/2021
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 0,08 % du montant engagé
- Commission de non utilisation :  
0,05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen – périodicité identique aux intérêts
- Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué via

internet, sur un espace dédié à la LTI

**ARTICLE 2** : De signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon et à procéder aux demandes de versement des fonds, aux remboursements des sommes dues et aux diverses opérations prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **25 AOUT 2021**

Robert MENARD

